



Modification du taux de l'intérêt légal pour le second semestre 2017

Fiche pratique publié le **24/07/2017**, vu **783 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les taux de l'intérêt légal applicables à compter du 1er juillet 2017 sont publiés dans un arrêté du 26 juin 2017.

Pour le second semestre 2017, le taux de l'intérêt légal est ainsi fixé à :

- 3,94 % (au lieu de 4,16 % au premier semestre) pour les créances des personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels,
- 0,90 % (inchangé) pour tous les autres cas.

Source : A. 26 juin 2017 : JO 30 juin 2017

[Les pénalités de retard de paiement : mode d'emploi](#)

Articles sur le même sujet :

- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#) **NOUVEAU**
- [10 astuces pour éviter les impayés](#) **NOUVEAU**
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Relance d'une facture impayée : mode d'emploi](#)
- [Délai de prescription d'une facture](#)
- [Mise en demeure de payer : conditions de validité](#)
- [Date limite de paiement d'une facture](#)
- [La procédure d'injonction de payer](#)
- [Mise en demeure de payer : modèle](#)
- [Mise en demeure de payer : effets](#)
- [Répondre à une mise en demeure de payer](#)
- [Une lettre de mise en demeure peut-elle permettre de pratiquer une saisie ?](#)
- [Frais de mise en demeure : qui doit les payer ?](#)
- [Facture impayée et délais de paiement](#)
- [Le rejet d'un chèque sans provision](#)
- [Facture impayée : que faire ?](#)
- [L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : mode d'emploi](#)
- [Relance d'un impayé par téléphone](#)
- [Accélérer le recouvrement d'un impayé](#)
- [Recourir à une société de recouvrement](#)